

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2018

---

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 581)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 20

présenté par  
M. Breton  
-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« communes »,

insérer les mots :

« ou une communauté d'agglomération ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi concerne les communautés de communes. Mais il paraît opportun d'étendre son champ d'application aux communautés d'agglomération.